

## Assemblée publique

### District électoral de Marie-de-l'Incarnation

Conformément au troisième alinéa de l'article 145.38 et à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- 1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 17 octobre 2023, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté la résolution n° C-2023-1112 concernant le projet d'autorisation d'un projet particulier impliquant les lots 6 243 920 et 6 243 921 du cadastre du Québec situés en bordure de l'avenue des Draveurs.
- 2 Cette résolution affecte le territoire ci-après identifié de la manière ci-dessous décrite.

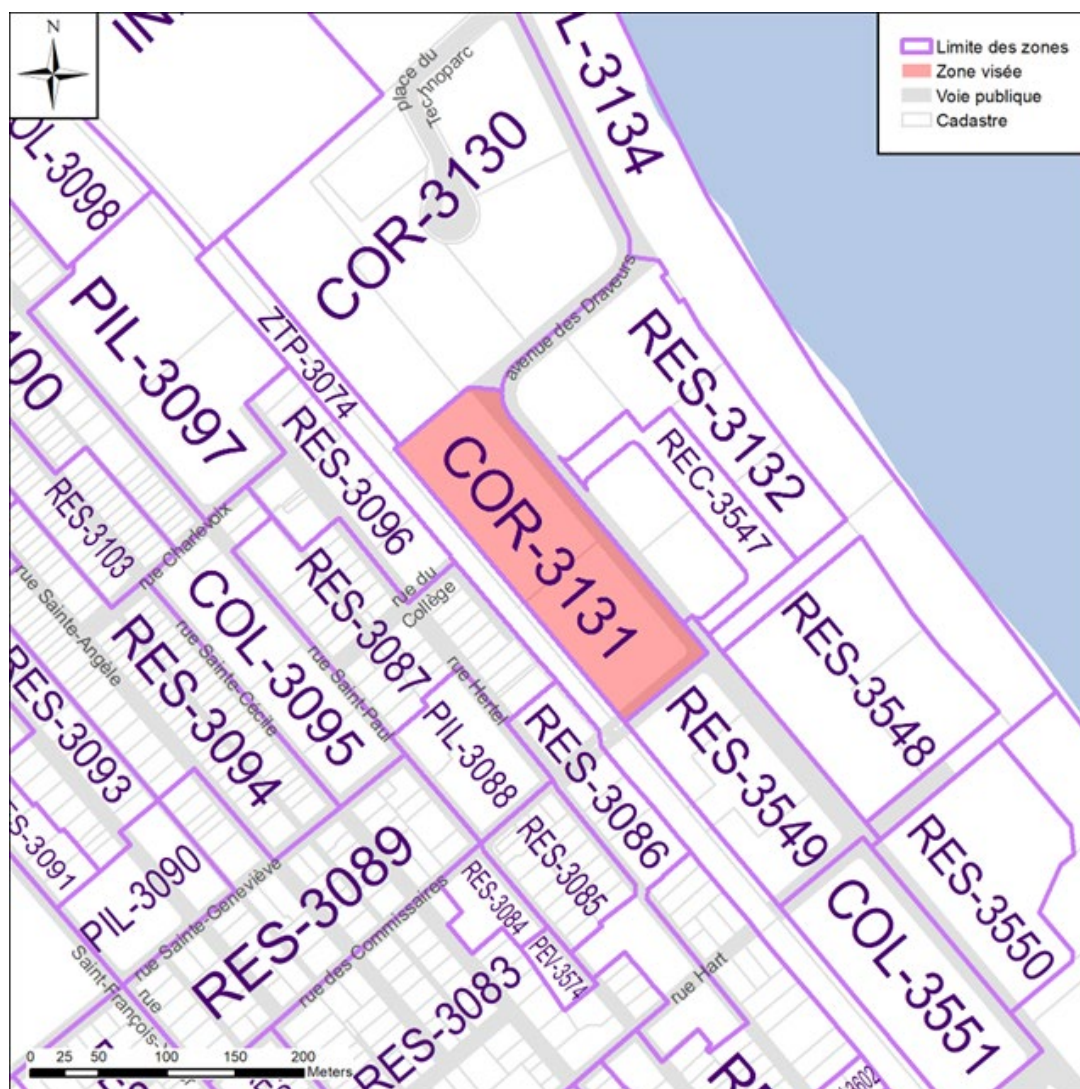
### DISPOSITIFS DE LA RÉSOLUTION

#### Objets :

- Autoriser la sous-classe d'usage C4b « Hôtellerie », aux conditions suivantes :
  - Les usages de cette sous-classe peuvent être exercés uniquement au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment principal et aux étages supérieurs à celui-ci, ils peuvent toutefois avoir un accès par le rez-de-chaussée;
  - Les usages de cette sous-classe ne sont pas comptabilisés dans la superficie minimale devant être occupée par des usages du groupe C (Commerce et service) prévue par la disposition spéciale DS.3.24.

#### Zone visée :

### **COR-3131**



- 3] Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **le mardi 7 novembre 2023 à 18 h**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera le projet particulier ci-dessus décrit et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.
- 4] Cette résolution contient une disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
- 5] On peut obtenir des informations sur cette demande d'autorisation d'un projet particulier en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :
- Direction de l'aménagement et du développement durable  
Ville de Trois-Rivières  
4655, rue Saint-Joseph  
C.P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone: 819 374-2002  
Courriel : urbanisme@v3r.net
- 6] On peut consulter la résolution n° C-2023-1112 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au [www.v3r.net](http://www.v3r.net).

Trois-Rivières, ce 25 octobre 2023.

M<sup>e</sup> Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière  
1325, place de l'Hôtel-de-Ville  
C. P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone : 819 374-2002